

Procès - Verbal

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le onze du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Servane CARON, Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

Absent : Thibaut HULLAERT

Pouvoir : /

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Le quorum étant atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 19h05, et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Jean-Yves DECOCK se propose et le conseil accepte.

Puis, Madame le Maire énonce **l'ordre du jour :**

- Approbation du Procès-verbal du 22/03/2023
- Délibération : Suppression d'un poste d'adjoint devenu vacant après démissions de Mesdames Angélique SAINNEVILLE et Hélène ROHAUT dans les fonctions d'adjointes au maire et Conseillères Municipales rendues effectives le 20/03/2023 par Madame La Préfète de l'Oise.
- Election d'un nouvel Adjoint au maire suite à la vacance de poste
- Comptabilité :

COMMUNE	ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
AFFECTATION DE RESULTATS 2023	AFFECTATION DE RESULTATS 2023
VOTE DU BUDGET PRIMITIF	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
CREANCES DOUTEUSES	CREANCES DOUTEUSES
VOTE DES 4 TAXES 2023	AMORTISSEMENTS
PLAN DE FINANCEMENT dérogation Achat véhicule	

- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2023

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 22 mars 2023.

Monsieur Gérald LAQUERRIERE observe que le PV n'a pas été joint à la convocation.

Madame le Maire reporte l'approbation du procès-verbal.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DEVENU VACANT APRÈS DÉMISSIONS DE MESDAMES SAINNEVILLE ANGÉLIQUE ET ROHAUT HÉLÈNE DANS LES FONCTIONS D'ADJOINTES AU MAIRE ET CONSEILLÈRES MUNICIPALES RENDUES EFFECTIVES LE 20/03/2023 PAR MADAME LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Madame le Maire expose avoir reçu un courrier de Madame La Préfète de l'Oise en date du 20 mars 2023, rendant effective à cette date, les démissions de Madame SAINNEVILLE Angélique et Madame ROHAUT Hélène aux fonctions d'adjointes au maire et conseillères municipales.

Pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir 1 seul poste devenu vacant. Le conseil municipal accepte de pourvoir qu'à 1 seul poste d'adjoint devenu vacant et de supprimer l'un des 2 postes d'adjoint devenu vacant.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la vacance du poste

Madame le maire explique que l'adjoint qui va être élu sera le 3^{ème} Adjoint, les deux adjoints déjà en place portant les n° 2 et 3 se verront attribuer la place n°1 et 2 ; au vu de la démission des 2 adjointes, la liste remonte.

5 candidates sont possibles ; Mesdames Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND et Aurélie LEVEQUE se déclarent intéressées à ce poste d'adjoint au Maire.

Un vote à scrutin secret se déroule dont le résultat est :

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

CANDIDATES	Nombre de suffrages obtenus
Françoise LEMARCHAND	1
Martine LANGLOIS	1
Aurélie LEVEQUE	8
Blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	10

Madame Aurélie LEVEQUE est donc élue au poste de 3^{ème} Adjoint au Maire.

ASSAINISSEMENT**COMPTE DE GESTION 2022
ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter le **compte de gestion de l'assainissement l'exercice 2022** dressé par Monsieur DESCAMPS Patrick, Chef de Service Comptable des Finances Publiques de 3ème catégorie à Beauvais municipale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le **compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2022**.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 11**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****COMPTE ADMINISTRATIF 2022
ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 de l'assainissement

Les résultats sont les suivants :

DEFICIT D'EXPOITATION	48 291 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT	519 708. 26 €
Résultat de clôture de fin d'année 2022 EXCEDENTAIRE	471 477. 26 €

puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge, Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance afin de soumettre au vote pour approbation le compte administratif de l'assainissement pour de l'exercice 2022.

Le Compte Administratif 2022 de l'assainissement est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POUR : 10**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****AFFECTATION DES RESULTATS 2023
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'assainissement 2022 qui présente un déficit d'exploitation de 48 291 € et un excédent d'investissement de 519 708. 26€ ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2022 EXCEDENTAIRE de 471 477. 26 €.

DECIDE :

- D'affecter à l'article 001 — excédent d'investissement reporté (Inv. Rec) 519 708 €
- D'affecter à l'article 002 — déficit d'exploitation reporté (Fonct. Rec.) 48 291 €

au budget primitif 2023 de l'assainissement.

POUR : 11**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

Madame le Maire, présente le budget primitif 2022 de l'assainissement en équilibre avec les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
EN EXPLOITATION	290 947€	290 947€
EN INVESTISSEMENT	644 864€	644 864€

Monsieur Gérald LAQUERRIERE s'interroge sur l'opération de frais de diagnostics. Pourquoi prévoir une somme à cette opération alors que nous ne sommes pas certains de réaliser des diagnostics cette année. Madame le Maire précise que ces montants sont des prévisions. Il a fait le choix de proposer de ventiler les sommes ainsi par prévision.

Madame le Maire ajoute qu'un devis a été signé l'année dernière par un adjoint concernant l'achat d'un Trépied avec treuil d'un montant de 7 926. 48 €. Nous avons été livrés cette semaine et le trépied n'est pas du tout adapté à l'utilisation des agents techniques. Il pèse plus de 500 kg. L'entreprise refuse un retour car c'est une commande spécifique D'ailleurs, il est bien précisé sur le devis que « la reprise des fabrications spéciales est **exclue** ». Nous sommes donc dans l'obligation de trouver un acheteur pour le revendre.

Madame le Maire précise que c'est la fin de la déshydratation des boues et que nous allons pouvoir prochainement épandre les boues comme avant ce qui permettra une économie substantielle.

Les membres du Conseil Municipal délibèrent, votent et acceptent à l'unanimité le budget de l'assainissement pour 2023.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CREANCES DOUTEUSES ASSAINISSEMENT

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement de la commune, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'état des créances du budget de l'assainissement s'élève à 9 574. 07 €. Il est proposé de constituer une provision de 1 436.11 €, soit un pourcentage de diminution des créances douteuses au minimum de 15 %.

Le conseil municipal vote le taux de 15 % à l'unanimité et décide d'inscrire la somme de 1 436. 11 € (arrondi à 1 500 € au BP) à l'article 681 chap.68 au BP ASSAINISSEMENT 2023.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AMORTISSEMENTS ASSAINISSEMENT

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28...) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811).

Le conseil municipal accepte que les durées d'amortissement soient fixées avant le 31/12/2022 avec reprise du tableau d'amortissement actuel et à partir du 01/01/2023 les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens afin d'obtenir une harmonisation des amortissements. Le tableau récapitulatif détaillé sera joint à la délibération.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Après s'être fait présenter **le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022** dressé par Monsieur DESCAMPS Patrick, Chef de Service Comptable des Finances Publiques de 3ème catégorie à Beauvais municipale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022**.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 de la commune, les résultats sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	615 964. 00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	19 388. 23 €
Résultat de clôture de fin d'année 2022 EXCEDENTAIRE	596 575. 77€

puis quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote, et laisse la place au doyen d'âge, Monsieur René THIEBAUT qui préside la séance afin de soumettre au vote pour approbation le compte administratif de la commune pour de l'exercice 2022.

Le Compte Administratif 2022 de la commune est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 615 964.00 € et un déficit d'investissement de 19 388. 23 € ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2022 EXCEDENTAIRE de 596 575. 77 €.

DECIDE :

- D'affecter à l'article 001 – déficit d'investissement reporté (Inv. Rec) 19 389 €
- D'affecter à l'article 002 – excédent d'exploitation reportée (Fonct. Rec.) 596 575 €
- D'affecter à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (Inv. Rec) 19 389 €
- D'affecter à l'article 021 - Virement de la section de fonctionnement (Inv. Rec) 152 312 €
- D'affecter à l'article 023 – Virement à la section d'investissement (Fonct. Dép.) 152 312 €

au budget primitif 2023 de la commune.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Madame le Maire, Isabelle DUBUT présente le budget primitif 2023 de la Commune en équilibre avec les montants suivants:

	DEPENSES	RECETTES
EN FONCTIONNEMENT	1 915 640 €	1 915 640 €
EN INVESTISSEMENT	578 354 €	578 354€

Les opérations du tennis et de la salle des fêtes seront ajustés après réceptions des devis. Monsieur LAQUERRIERE, Monsieur PREVOST et Monsieur DELABY se proposent pour l'étude des devis.

Sur l'opération de tennis c'est l'option de 2 terrains qui est retenue.

Le détail des subventions aux associations sera analysé prochainement en commission avant d'être présenté et approuvé en conseil.

Le budget primitif 2023 de la commune est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CREANCES DOUTEUSES COMMUNE

Dans le même cadre des créances douteuses et après les explications pour l'assainissement, Madame le Maire présente l'état des créances du budget de la commune qui s'élève à 4 531.10 €. Il est proposé de constituer une provision de 679.99 €, soit un pourcentage de diminution des créances douteuses au minimum de 15 %. Le conseil municipal vote le taux de 15 % à l'unanimité et décide d'inscrire la somme de 679.66 € (arrondi à 680 € au BP) à l'article 681 chap.68 au BP 2023.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VOTE DES 4 TAXES 2023 COMMUNE

Madame le Maire explique qu'elle souhaite connaître l'historique de l'évolution des taxes de la commune et qu'elle a demandé au référent local de la dgfip de nous aider dans cette démarche. Madame le Maire explique qu'elle reste dans la volonté de pouvoir obtenir une baisse des taxes l'année prochaine. Pour cette année Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes :

	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES 2023	PRODUIT ATTENDU 2023
Foncier bâti	62.62 %	62.62 %	823 300 €	515 550 €
Foncier non bâti	43.60 %	43.60 %	52 200 €	22 759 €
CFE	17.77 %	17.77 %	218 000 €	38 739 €
Taxe d'habitation	0 %	15.89 %	36 229 €	5 757 €
TOTAL DU PRODUIT ATTENDU POUR LA COMMUNE				582 805 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

PLAN DE FINANCEMENT DEROGATION ACHAT DE VEHICULE

La collectivité de Marseille en Beauvaisis a été dans l'obligation d'acheter un véhicule « RENAULT Master bennes », Carburant diesel, en urgence. En effet, l'ancien RENAULT TRAFIC de 1984 n'est plus autorisé à rouler (refus contrôle technique) ; Le véhicule est indispensable aux agents du service technique et pour le bon fonctionnement de la commune. Un devis a été signé fin novembre 2022. A titre exceptionnel, Madame le Maire envisage de solliciter une subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement d'un montant total de 32 585. 36 € HT et autorise Madame Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du département et toute autre administration susceptible d'accorder une aide.

Plan de financement pour ACHAT D'UN VEHICULE MASTER BENNES BP 2023

DEPARTEMENT 30 %	9 775. 60 €
AUTRE 50 %	16 292. 69 €
COMMUNE 20 %	6 517. 07 €
TOTAL	32 585. 36 € HT

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses

Aucun autre sujet n'étant évoqué, Madame le Maire lève la séance à 20h40.

**Le Maire,
Isabelle DUBUT**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DECOK**

